



Travaux non conformes et entrepreneur de mauvaise foi

Par **Serge**, le **29/05/2012 à 15:14**

Bonjour,
Je viens de faire remplacer une porte et plusieurs fenêtres de ma maison.
Une des fenêtres n'est pas conforme à ma commande puisqu'on m'a installé une fenêtre basculante à la place d'un ouvrant simple à gauche.
Maintenant, l'entrepreneur prétend qu'il est impossible de faire un ouvrant simple sur une fenêtre de cette petite taille... Pourtant mon ancienne fenêtre était un ouvrant et non un basculant... Et en plus il prétend qu'il m'a averti du changement d'ouverture, ce qui est totalement faux.
Le devis écrit précise bien que j'ai demandé une fenêtre à ouvrant simple gauche.
Il n'a jamais été question d'une fenêtre basculante !
Que puis-je faire légalement face à la mauvaise foi de cet entrepreneur ?
Merci d'avance pour vos conseils.

Par **pat76**, le **29/05/2012 à 17:44**

Bonjour
Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à l'entrepreneur dans laquelle vous le mettez en demeure de mettre la fenêtre en conformité avec celle prévue au devis, cela dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.
Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, vous ferez contester par voie de huissier la non-conformité de votre commande et que par la suite, vous l'assignerez devant la juridiction compétente au visa des articles 1142 et 1147 du Code Civil.
Vous ajoutez que vous ne manquerez pas de réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice subi et la condamnation aux dépens pour tous les frais que vous aurez engagés pour faire valoir vos droits.
Vous garderez une copie de votre lettre.
Si l'entrepreneur ne vous a remis aucun document prouvant qu'il vous avait informé de la modification de la fenêtre et que vous avez

accepté cette modification, il a tous les torts pour lui.

Par **Olier**, le **02/07/2013 à 20:26**

Suite a un cambriolage,j'ai du changer mon portail et ma porte de garage,mais malheureusement l'entrepreneur me les a très mal monté'cela fait 1 an que je l'appelle tous les mois.Jusque maintenant il venait changer les pièces,mais depuis le mois de juin aucune nouvelle de lui.

Par **pat76**, le **03/07/2013 à 14:55**

BonjourrrnVous le mettez en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception de mettre en état de fonctionnement votre portail et votre porte de garage et cela dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.rnrnVous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans le délai précité, le service juridique de votre assureur vous aidera dans la procédure en justice que vous engagerez contre l'entrepreneur pour faire valoir vos droits.rnrnVous lui rappelez qu'il a une obligation de résultat et que s'il ne la respecte pas vous pourriez obtenir des dommages et intérêts.rnrnVous garderez une copie de votre lettre.

Par **MickMac**, le **04/09/2013 à 17:34**

Bonjour,rnrnJ'ai commandé une fenêtre sur-mesure le 21/05/2012. Nous avons signé le devis avec la mention "bon pour accord, pou rune pose prévue fin juillet début août", puisque nous connaissions les délais de fabrication. le 24 juillet, la fenêtre arrive et n'est pas aux bonnes dimensions. Ceci nous ramène à fin début septembre: nous appelons le menuisier, qui nous annonce que l'usine refaisait la même erreur...ceci nous ramène au 24 octobre. La fenêtre arrive, j'étais absent. Mon épouse prends les côtes qui ne correspondent toujours pas. L'entreprise prend la liberté de l'installer malgré tout. Ma femme signe la réception des travaux avec la mention "non conforme à la commande". Après de nombreuses discussions avec le responsable le 24 au soir, il m'annonçait notamment que c'est le bureau d'étude qui a décidé de modifier les côtes car le projet n'aurait pas pu être réalisable. Nous avons été mis devant le fait accompli. Je leur demande de venir enlever la fenêtre pour reprendre le projet à zéro car en l'état il n'était pas réalisable. Depuis, dans l'attente, nous pensons qu'ils abandonnent l'affaire, après la troisième fenêtre que nous demandons de remplacer. rnUn an passe, et aujourd'hui, la société m'appelle pour me dire que la comptabilité lui indique que nous avons pas payé. Je leur dit que j'attends toujours son remplacement et que je suis très mécontent. Ils viennent Lundi mais je souhaite me désengager car j'en ai assez de traiter ce type de personnes. Comment puis-je faire ? Qu'est-ce que je risque ?rnMerci de vos précieux conseils.

Par **Olier**, le **05/09/2013 à 10:34**

Bonjour, merci de votre réponse, je vais faire un courrier dès aujourd'hui.